Nations Unies

S/PV.7100



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7100e séance

Jeudi 23 janvier 2014, à 10 h 10

New York

Président :	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein	(Jordanie)
Membres :	Argentine	Mme Millicay
	Australie	Mme King
	Chili	M. Errázuriz
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Pankin
	France	M. Bertoux
	Lituanie	Mme Murmokaitė
	Luxembourg	M. Maes
	Nigéria	M. Laro
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Nduhungirehe
	Tchad	M. Mandragal

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/26)

14-21370 (F)







La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2014/26)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/26, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

M. Ladsous : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité d'informer le Conseil sur la situation qui règne au Darfour. Les membres sont saisis du rapport du Secrétaire général daté du 15 janvier (S/2014/26). Je voudrais compléter ce rapport en informant le Conseil des événements les plus récents, à la fois en ce qui concerne le processus de paix, la sécurité et la situation humanitaire.

Je vais tout d'abord évoquer la situation en matière de sécurité. Dans un contexte où le processus de paix ne fait que des progrès limités, la situation en matière de sécurité au Darfour demeure instable, en particulier si on la voit sous l'angle des violences intercommunautaires. Cela affecte durement la population civile, en raison notamment du fait que l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) n'a qu'un accès limité à certains groupes de population vulnérables. Par ailleurs, nous avons assisté à une augmentation continue extrêmement préoccupante des attaques contre la MINUAD et les personnels humanitaires par des assaillants armés. Malheureusement, il faut bien le dire, à ce jour, le Gouvernement soudanais n'a pas mis les responsables de ces incidents devant leurs responsabilités malgré ses promesses de procéder à des enquêtes et d'arrêter les personnes concernées.

En plus des incidents armés décrits dans le rapport dont est saisi le Conseil, je voudrais donner deux illustrations récentes supplémentaires. Je commencerai par un incident qui s'est produit le 9 janvier. Des combats ont éclaté entre des groupes de milices appelées Karbino et Abou Bachir, tous appartenant à l'origine à l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi, dans le secteur de Khor Abéché, au Darfour méridional. Une réunion se tenait apparemment dans cette région, qui est dominée par l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi. Les parties discutaient d'un certain nombre d'opérations lorsque des combats ont éclaté. Pas moins de 10 miliciens du groupe Abou Bachir ont été tués, y compris leur chef, tandis que du côté Karbino, on a dénombré 3 morts et 11 blessés. Pendant les combats, un incendie s'est déclaré dans le camp de personnes déplacées situé à proximité. Il y a eu une centaine d'abris détruits et des déplacés ont dû venir chercher refuge sur la base de la MINUAD.

Un autre incident s'est produit le 12 janvier. Nous avons dû envoyer à Khor Abéché des renforts de personnels de la MINUAD venus de Labado, au Darfour oriental, pour renforcer la sécurité dans le camp de déplacés, qui était sérieusement mise en danger. La situation est redevenue calme.

Comme le sait le Conseil, le Darfour a été le théâtre d'une série croissante d'attaques à l'encontre des personnels du Gouvernement et des civils par des éléments armés et des bandes organisées qui s'efforcent en général de mettre la main sur des véhicules et diverses ressources. Par exemple, le 7 janvier, un convoi commercial de 300 véhicules qui transportaient des fournitures destinées à l'armée soudanaise, près de Nertiti, dans le Darfour central, a été attaqué par des éléments de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid cette fois-ci. Six camions ont été saisis avec leurs conducteurs jusqu'à ce qu'une opération de l'armée soudanaise qui s'est déroulée tout de suite après permette de récupérer les camions. Cependant, cette opération a aussi causé la mort de 12 assaillants tandis que neuf autres ont été arrêtés.

Si on considère la situation globalement, et à la lumière de toutes ces menaces extrêmement lourdes auxquelles font face les personnels de la MINUAD et les personnels humanitaires, à cause de toutes ces

attaques, qui sont vraiment des attaques armées ciblées, des actes de piraterie routière, des vols, du banditisme, c'est avec beaucoup de tristesse que je dois informer le Conseil qu'au cours de l'année 2013, pas moins de 16 soldats de la paix ont été tués en conséquence directe d'actes hostiles. Cela marque une progression de 50 % par rapport à l'année précédente et porte à 57 le nombre de nos soldats de la paix qui ont été tués depuis que la Mission a été déployée, il y aura bientôt six ans. Je crois qu'il faut évidemment exprimer des condoléances aux gouvernements et aux familles de tous ces militaires et policiers tués. Il faut également exprimer une condamnation extrêmement forte à l'égard des responsables de ces attaques. Il faut aussi que le Gouvernement soudanais enquête et qu'il fasse diligence pour amener devant la justice les responsables de ces actes.

L'attaque la plus récente, au cours de laquelle ont été tués un policier sénégalais et un policier jordanien, s'est produite le 29 décembre 2013. Depuis, nous avons été informés que l'attaquant avait été arrêté sur les lieux de son forfait, mais qu'il a été libéré sous caution. On ne peut qu'attendre du Gouvernement soudanais qu'il mène à bien l'enquête au plus vite, qu'il fasse part des conclusions de cette enquête à la MINUAD, et qu'il saisisse la justice de cette affaire.

La dernière fois que je me suis rendu moi-même au Darfour, au mois de juillet, il y a eu une attaque extrêmement sérieuse dans le sud, dans la région du Djebel Marra. Trois de nos soldats nigérians ont été gravement blessés; je leur ai d'ailleurs aussitôt rendu visite à l'hôpital. Nous savons que trois attaquants ont été tués parce que nos soldats nigérians se sont bien battus. Toutefois, bien que disposant des corps, nous n'avons jamais su quoi que ce soit concernant l'endroit d'où ils venaient, ceux qu'ils représentaient, ou à quel groupe ils appartenaient. C'est pourquoi nous attendons vraiment du Gouvernement soudanais qu'il fasse preuve de diligence.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Concernant, deuxièmement, le processus de paix, il faut dire ici que la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour n'a progressé que très lentement. Même si je peux dire que les signataires ont accompli certains progrès limités, principalement dans le domaine de la planification et de l'administration, ces progrès – si on peut les qualifier comme tels – n'ont pas eu d'effets bénéfiques directs et notables sur la population du Darfour en général. Il semble clair que les parties doivent accélérer la mise en œuvre des dispositions restantes de l'accord, tout en mettant davantage l'accent sur les dividendes de la paix, soit les résultats tangibles au niveau des collectivités locales, parmi lesquelles il faut compter, naturellement, les personnes déplacées, qui sont maintenant près de 2 millions.

Le Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Mohamed ibn Chambas, continue d'œuvrer, avec les parties au conflit et les pays de la région, à la cessation des hostilités, afin de permettre l'accès des travailleurs humanitaires, et de poursuivre les progrès vers un règlement pacifique inclusif. En décembre 2013, M. Chambas a tenu, en collaboration avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement, un atelier technique sur la paix et la sécurité à Addis-Abeba, à l'intention des représentants des factions Minni Minawi de l'Armée de libération du Soudan et Jibril Ibrahim du Mouvement pour la justice et l'égalité. Ces mouvements se sont dits disposés, sous l'égide du Front révolutionnaire soudanais, à engager des négociations avec le Gouvernement aux fins de la cessation des hostilités. Ils ont aussi promis de ménager au personnel humanitaire et au personnel s'occupant des questions de développement un accès sans restriction aux zones qu'ils contrôlent. Les autres échanges avec les mouvements toujours réfractaires, qui jusqu'ici n'ont pu être persuadés de se joindre au processus de paix, sont prévus pour le début de 2014.

J'en arrive maintenant à la situation humanitaire, dont il faut dire qu'elle s'est détériorée notablement en 2013. On estime actuellement à 400 000 le nombre de personnes supplémentaires contraintes de fuir de nouvelles éruptions de conflit, soit plus que le nombre cumulé des déplacements survenus en 2011 et 2012. Le nombre total de personnes déplacées s'élève désormais à près de 2 millions. Il est clair que ces situations de déplacement prolongé, d'insécurité alimentaire et d'absence de services de base entraînent une vulnérabilité chronique dans la région. Les taux de malnutrition sont supérieurs aux seuils d'urgence dans les cinq États du Darfour, et moins de 10 % de la population a accès à l'eau potable ou à des services d'assainissement de qualité. On s'attend à ce que les besoins humanitaires restent élevés en 2014. Au total, 3,5 millions de personnes – soit environ 30 % de la population du Darfour – reçoit actuellement de l'aide humanitaire de la part de la communauté internationale.

Pour ce qui est des perspectives, la situation de sécurité globale au Darfour reste évidemment

instable et s'est même détériorée au cours de 2013. À cet égard, conformément aux dispositions de la résolution 2113 (2013), un examen stratégique a été effectué par le Département des opérations de maintien de la paix, l'Union africaine, la MINUAD et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour voir comment il était possible d'améliorer l'impact de la MINUAD sur le terrain. On y a évalué les incidences pour la MINUAD des nouvelles dynamiques de conflit, analysé la mesure dans laquelle la Mission est capable de remédier aux facteurs de conflit, et formulé des recommandations aux fins du renforcement de l'efficacité de la Mission.

Plusieurs problèmes clefs ont été identifiés dans le cadre de cet examen, dont celui de la coopération du Gouvernement à la mise en œuvre du mandat, la gestion interne de la MINUAD, y compris la coordination avec l'équipe de pays et les capacités de ses éléments militaires et de police. Nous nous employons actuellement à mettre au point un plan concret pour remédier à ces problèmes. Les conclusions et recommandations complètes de l'examen seront communiquées au Conseil, comme il l'a demandé, d'ici la fin du mois de février.

Comme les membres du Conseil le savent, la crise actuelle au Soudan du Sud a également eu des conséquences au Darfour, notamment avec l'afflux de Sud-Soudanais au Darfour oriental et dans d'autres régions du Soudan. Il a été signalé que des mouvements armés du Darfour avaient pris part à des combats au Soudan du Sud, et que les communautés nomades ne pouvaient pas se rendre au Soudan du Sud pour leur migration saisonnière. Il convient de saluer l'attitude adoptée par le Président Bachir à cet égard, mais je tiens à souligner que cette crise risque d'entraîner l'immixtion de nombreux mouvements rebelles soudanais, et de réduire à néant les efforts de règlement non seulement de la crise au Darfour mais aussi du conflit dans la zone des États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et, plus généralement, les efforts de normalisation des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud.

Pour finir, je tiens à redire que la sécurité au Darfour continue d'être précaire et que les besoins de protection de la population locale demeurent considérables. Il convient de poursuivre les efforts destinés à relever les défis connexes auxquels doivent faire face le personnel humanitaire et le personnel de protection à court terme, notamment par le biais d'un soutien accru de la MINUAD aux efforts locaux de médiation. Parallèlement, il est clair que la recherche de solutions durables pour la population locale touchée au Darfour est intrinsèquement liée au contexte politique global au Darfour, d'où la nécessité d'instaurer un cessez-le feu et de conclure un accord de paix global.

Dans le même temps, il est essentiel de mieux gérer, de concert avec le Gouvernement, la question concernant l'amélioration de l'accès aux populations touchées par le conflit. J'exhorte donc instamment le Gouvernement à observer les termes de l'accord sur le statut des forces et à veiller à ce que le personnel de la MINUAD bénéficie d'une totale liberté de circulation à travers tout le Darfour afin de pouvoir mettre en œuvre son mandat.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Hassan (Soudan) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Votre pays, notre frère et notre ami le Royaume hachémite de Jordanie, joue un rôle majeur dans le renforcement de la paix aux niveaux régional et international. Cela signifie que nous attendons beaucoup de vous, en votre qualité de Président du Conseil de sécurité. Par votre intermédiaire, Monsieur le Président, je voudrais féliciter également les autres nouveaux membres du Conseil – le Tchad, pays frère; le Nigéria, pays frère; le Chili et la Lituanie –, avec lesquels nous avons de nombreux liens. Je m'en voudrais de ne pas remercier M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé, même si nous ne partageons pas toutes ses positions sur toutes les questions.

Parmi les principaux éléments figurant dans le rapport dont le Conseil est saisi (S/2014/26), il est clairement indiqué au paragraphe 2 que la mise en œuvre du Document de Doha pour la paix au Darfour a progressé. Comment a-t-elle progressé? C'est là le point de départ de l'évaluation de la situation au Darfour. Certes, nous reconnaissons qu'au cours de la période couverte par le rapport, des affrontements tribaux ont eu lieu, avec pour conséquence des conditions humanitaires très déplorables dans certains cas, mais les affrontements tribaux sont aussi anciens que le Darfour lui-même. La nature joue certainement un rôle de premier plan dans ces affrontements et ces conflits. Ils sont souvent motivés par une course aux

ressources naturelles, notamment les pâturages, l'eau et, plus récemment, les mines d'or de la région. Ces affrontements sont donc anciens.

Le Gouvernement soudanais a lancé de nombreuses initiatives visant à la réconciliation, qui ont abouti à des accords de réconciliation entre différentes tribus, comme ceux conclus entre les Aballa et les Beni Hussein, entre les Salamat et les Misseriya, entre les Ma'alia et les Rezeigat, et entre les Rezeigat et les Hamar. Le Gouvernement poursuit ses efforts visant à mettre fin aux affrontements et aux conflits tribaux au Darfour.

Cela étant dit, le Conseil ne doit pas oublier que des progrès ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Document de Doha et que le processus suit son cours tel que prévu, et ceci en dépit de quelques retards accusés dans certains domaines. Certes, il y a eu des retards, mais il y a des raisons à cela.

Premièrement, la perte des ressources pétrolières, après l'indépendance du Soudan du Sud, a eu des conséquences considérables pour le Soudan. Les membres du Conseil sont sans ignorer que cela a eu des répercussions sur la situation économique du Soudan.

Deuxièmement, le rythme lent auquel les donateurs honorent les engagements pris à la Conférence de Doha est un autre facteur qui explique ces retards. Cela m'amène à lancer de cette salle un appel à la communauté internationale pour que les engagements pris en ce qui concerne le Soudan soient respectés et que les sanctions soient levées, afin que le Gouvernement puisse poursuivre ses activités en faveur de la paix, du développement et de la reconstruction au Darfour.

À cet égard, je tiens à préciser que les retards accusés dans certains domaines s'expliquent également en partie par le fait qu'un certain nombre de groupes qui se sont ralliés au processus de paix ont été la cible d'attaques. Les membres du Conseil se souviendront que M. Mohamed Bachar et plusieurs autres responsables qui s'étaient joints au processus de paix de Doha ont été tués l'année dernière, ce qui a provoqué des retards supplémentaires dans la mise en œuvre du Document de Doha. Malgré tout cela, le Gouvernement est résolu à poursuivre le processus de paix.

Dans sa déclaration, M. Hervé Ladsous a évoqué l'importance d'arrêter et de traduire en justice ceux qui ont récemment attaqué l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Toutefois, comme il ressort d'un paragraphe du rapport du Secrétaire général, le Bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour, – un bureau mis en place en application du Document de Doha –, a ouvert des enquêtes sur ces incidents, y compris sur la toute dernière attaque lancée le 7 janvier dans la région de Gereida, en plus d'autres enquêtes qui avaient déjà été lancées. Nous avons déjà fait part au Conseil de sécurité des jugements prononcés par le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour, dont une sentence de peine de mort rendue dans l'affaire relative à Abou Zerega, qui a été mentionnée dans l'avant-dernier rapport du Secrétaire général (S/2013/607), avec 56 autres enquêtes en cours.

Je voudrais également signaler que le Gouvernement soudanais a invité l'Union africaine, en collaboration avec la MINUAD, à affecter des spécialistes au suivi des procès pour vérifier qu'ils sont conformes aux normes internationales. C'est une autre preuve de l'efficacité du système judiciaire soudanais, de son impartialité et de sa capacité opérationnelle.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la Stratégie de développement du Darfour, comme l'indique le paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général, un certain nombre d'accords commerciaux ont été signés entre l'Autorité régionale pour le Darfour et des entrepreneurs nationaux en vue de la mise en œuvre de 315 projets pour une enveloppe globale de 82,5 millions de dollars. Ce processus a été mené en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Ces projets concernent la mise en place ou le rétablissement de services en matière d'éducation, d'électricité, de santé et d'alimentation en eau.

Les membres du Conseil savent que la Commission de suivi du Document de Doha pour la paix au Darfour se réunit régulièrement, la dernière réunion ayant eu lieu le 16 décembre à Al-Fasher.

Sur le plan politique, nous saluons le rôle joué par le Représentant spécial conjoint et Médiateur en chef conjoint Union africaine-ONU pour le Darfour, M. Mohamed Ibn Chambas, en vue de convaincre les mouvements qui avaient rejeté la paix et le Document de Doha de se rallier au processus de paix. C'est l'action du Conseil de sécurité qui fait défaut à cet égard. Ici, je voudrais faire référence au Tchad, un pays frère, et à l'initiative de son Président, M. Idriss Deby Itno, visant à rassembler les différents groupes rebelles à Um Jaras pour les convaincre de se joindre au processus de paix. Ce qu'il faut donc, c'est que le Conseil de sécurité remplisse son rôle.

M. Ladsous a dit très clairement que les groupes rebelles du Darfour s'affrontent même en dehors des frontières du Soudan, y compris dans un pays frère où nous préférerions voir régner la paix et la stabilité, à savoir le Soudan du Sud. Comme l'a dit M. Ladsous, des factions du Darfour sont impliquées dans le conflit en cours au Soudan du Sud. Nous avons déjà maintes fois indiqué au Conseil que traiter avec ces groupes avec souplesse ou faire preuve de laxisme à leur égard leur a en fait donné l'impression qu'ils avaient le feu vert pour participer à des affrontements et des conflits au-delà du Darfour, y compris dans le sud du Kordofan, et même dans le nord et l'est du Kordofan, au cœur même du Soudan.

Le Conseil de sécurité a suivi beaucoup d'exposés, mais il n'a pas encore rempli le rôle qui lui revient, qui est d'exercer des pressions sur ces groupes et d'appuyer les efforts du Représentant spécial conjoint, M. Chambas. Mohamed Ibn Chambas a été convié à Arusha et a, comme l'a noté M. Ladsous, organisé à Addis-Abeba un atelier technique auquel il a invité les différents groupes rebelles à participer, mais ces groupes ont fait le choix de l'affrontement armé. En conséquence, le Conseil de sécurité doit faire pression sur ces groupes pour qu'ils rejoignent le processus politique, signent le Document de Doha pour la paix au Darfour, cessent de temporiser et renoncent à l'ensemble de leurs conditions préalables impossibles afin que nous puissions tous travailler ensemble au développement, à la reconstruction et à la revitalisation du Soudan.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus de noms inscrits sur la liste des orateurs. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.